



[NOUS CONTACTER \(/NOUS-CONTACTER\)](#) [ESPACE PIGISTES \(HTTP://PIGISTES-CFDT.FR/\)](http://pigistes-cfdt.fr/) [ESPACE CONSEIL NATIONAL \(/USER\)](#)



## Les questions posées lors du 30e congrès mondial de la FIJ à Tunis

À Tunis, une nouvelle Charte d'éthique mondiale des journalistes amendée a été adoptée. Connue sous le nom de Charte de Bordeaux, ce texte, voté en 1954, n'avait pas été amendé depuis 1986. Dans un contexte de désinformation, la Charte de Tunis encourage les journalistes à respecter les normes d'éthique les plus élevées.

Comment améliorer la sécurité des journalistes ? La FIJ et ses adhérents, pour y parvenir, se mobilisent pour que l'ONU et les États adoptent la Convention sur la sécurité des journalistes et de professionnels des médias, soutenue par une coalition d'organisations à couverture internationale. La Convention établit pour la première fois des normes contraignantes et prévoit des garanties pour les professionnels des médias.

Le chantier de l'égalité au sein de la FIJ sera amplifié. Maria Angeles (Fape, Espagne) a été réélue à la tête du conseil de l'égalité.

**Quel est le futur du journalisme à l'heure du numérique,** ([https://www.ifj.org/fileadmin/user\\_upload/unions\\_and\\_digital\\_media\\_final\\_ENG.pdf](https://www.ifj.org/fileadmin/user_upload/unions_and_digital_media_final_ENG.pdf)) comment syndiquer les jeunes face aux nouveaux défis ? Telle est la question que se sont posée les congressistes en ouverture des travaux. Opportunité, tournant irréversible, le numérique doit rimer avec rémunération pour les journalistes. Comme à Tallinn ou s'était tenue début juin l'assemblée générale de la branche européenne (FEJ) de la Fédération internationale des

journalistes, les droits voisins ou droits d'auteur des auteurs sont des axes de revendication et de défense de la profession face au numérique et à la force de frappe des Gafam.

Comment retrouver l'équilibre financier ? Avec un contributeur allemand important absent à Tunis pour ne pas avoir réglé sa cotisation, les comptes de la FIJ accusent le coup. Le secrétariat général s'est résolu à alléger ses charges sociales et a réduit l'équipe administrative.

Parmi la soixantaine de motions celle présentée par les syndicats français sur les menaces du service public en France a été adoptée à l'unanimité, de même que celle présentée par la CFDT-Journalistes sur les agressions sexuelles commises à l'encontre de journalistes sportives et sur la défense du secret professionnel des journalistes.

À plusieurs reprises, les congressistes ont scandé « Solidarité ! » : contre le travail précaire, l'impunité des crimes contre les journalistes, pour la sécurité, l'égalité hommes-femmes, des conditions de travail décentes, notamment.

## **Portrait du nouveau président**

Le Marocain Younes M'Jahed est le nouveau président de la FIJ.

L'on doit à son prédécesseur, Philippe Leruth d'avoir réussi à fédérer les syndicats africains entre eux.

Younes M'Jahed est journaliste au quotidien Ittihad Ichtirak. Il a rejoint le Comité exécutif de la FIJ pour la première fois en tant que conseiller lors du Congrès de Recife en 1998. Il a ensuite été élu vice-président au congrès de la FIJ à Moscou en 2007, puis premier vice-président au congrès de la FIJ à Dublin en juin 2013, mandat qu'il a de nouveau exercé de 2016 à 2019. M'Jahed est également secrétaire général du Syndicat national de la presse marocaine (SNPM) et a récemment été élu président du Conseil national de la presse au Maroc.

L'élection l'opposait à Martin O'Hanlon du syndicat canadien CWA contre lequel il l'a emporté avec 200 votes contre 112.

M'Jahed a déclaré : "Je travaillerai à consolider le syndicalisme et l'action syndicale, à diversifier notre coopération et à poursuivre ce que nous avons commencé il y a 6 ans : encourager nos propres organes ainsi que les groupes régionaux à être plus actifs pour renforcer la démocratie dans nos propres structures.

Le comité exécutif

Président

Younes M'Jahed

Syndicat national de la presse marocaine, Maroc

Première vice-présidente

Zuliana Lainez

Syndicat : Association Nacional de Periodistas del Perú, Pérou

Vice-présidents

Sabina Inderjit

Syndicat : Indian Journalists' Union, Inde Timur Shaffir Syndicat : Russian Union of Journalists, Russie.

Les régions sont toutes représentées au sein du **comité exécutif**  
(<https://www.ifj.org/fr/qui/comite-executif.html>)

## Annexe

### CHARTRE D'ÉTHIQUE MONDIALE DES JOURNALISTES

Préambule

Le droit de chacun à avoir accès aux informations et aux idées, rappelé dans l'article 19 de la Déclaration

Universelle des Droits Humains, fonde la mission du journaliste. La responsabilité du/de la journaliste

vis-à-vis du public prime toute autre responsabilité, notamment à l'égard de ses employeurs et des

pouvoirs publics. Le journalisme est une profession, dont l'exercice demande du temps et des moyens et

suppose une sécurité morale et matérielle, indispensables à son indépendance.

La présente déclaration

internationale précise les règles de conduite des journalistes dans la recherche, la mise en forme, la

transmission, la diffusion et le commentaire des nouvelles et de l'information, et dans la description des

événements, sur quelque support que ce soit.

1. Respecter la vérité et le droit que le public a de la connaître constitue le devoir primordial d'un-e journaliste.

2. Conformément à ce devoir le/la journaliste défendra, en tout temps, les principes de liberté dans la collecte et la publication honnêtes des informations, ainsi que le droit à un commentaire et à une critique

équitable. Il/elle veillera à distinguer clairement l'information du commentaire

et de la critique.

3. Le/la journaliste ne rapportera que des faits dont il/elle connaît l'origine, ne supprimera pas

d'informations essentielles et ne falsifiera pas de documents. Il/elle sera prudent dans l'utilisation des

propos et documents publiés sur les médias sociaux.

4. Le/la journaliste n'utilisera pas de méthodes déloyales pour obtenir des informations, des images, des

documents et des données. Il/elle fera toujours état de sa qualité de journaliste et s'interdira de recourir à

des enregistrements cachés d'images et de sons, sauf si le recueil d'informations d'intérêt général s'avère

manifestement impossible pour lui/elle en pareil cas. Il/elle revendiquera le libre accès à toutes les

sources d'information et le droit d'enquêter librement sur tous les faits d'intérêt public .

5. La notion d'urgence ou d'immédiateté dans la diffusion de l'information ne prévaudra pas sur la

vérification des sources et/ou l'offre de réplique aux personnes mises en cause.

6. Le/la journaliste s'efforcera par tous les moyens de rectifier de manière rapide, explicite, complète et

visible toute erreur ou information publiée qui s'avère inexact.

International Federation of Journalists, International Press Centre

7. Le/la journaliste gardera le secret professionnel concernant la source des informations obtenues

confidentiellement.

8. Le/la journaliste respectera la vie privée des personnes. Il/elle ne diffusera d'informations relevant de la

vie privée que si elles servent le droit à l'information des citoyens. Il/elle respectera la dignité des

personnes citées et/ou représentées et informera les personnes interrogées que leurs propos et documents

sont destinés à être publiés. Il/elle fera preuve d'une attention particulière à l'égard des personnes

interrogées vulnérables.

9. Le/la journaliste veillera à ce que la diffusion d'une information ou d'une opinion ne contribue pas à

nourrir la haine ou les préjugés et fera son possible pour éviter de faciliter la propagation de

discriminations fondées notamment sur la race, le sexe, les mœurs sexuelles, la langue, le handicap, la

religion, les opinions politiques et autres ainsi que l'origine nationale, sociale, ou ethnique.

10. Le/la journaliste considèrera comme fautes professionnelles graves le plagiat, la distorsion des faits, la calomnie, la médisance, la diffamation, les accusations sans fondement.

11. Le/la journaliste s'interdira de se comporter en auxiliaire de police ou d'autres services de sécurité.

Il/elle ne sera tenu de remettre à ces services que des éléments d'information rendus publics dans un média.

12. Le/la journaliste fera preuve de confraternité à l'égard de ses consoeurs et de ses confrères, sans renoncer pour la cause à sa liberté d'investigation, d'information, de critique, de commentaire, de satire et de choix éditorial.

13. Le/la journaliste n'usera pas de la liberté de la presse dans une intention intéressée, et s'interdira de recevoir un quelconque avantage en raison de la diffusion ou de la non-diffusion d'une information. Il/elle évitera – ou mettra fin à – toute situation pouvant le conduire à un conflit d'intérêts dans l'exercice de son métier. Il/elle évitera toute confusion entre son activité et celle de publicitaire ou de propagandiste. Il/elle s'interdira toute forme de délit d'initié et de manipulation des marchés.

14. Le/la journaliste ne prendra à l'égard d'aucun interlocuteur un engagement susceptible de mettre son indépendance en danger. Il/elle respectera toutefois les modalités de diffusion qu'il/elle a acceptées librement, comme «l'off », l'anonymat, ou l'embargo, pourvu que ces engagements soient clairs et incontestables.

15 . Tout-e journaliste digne de ce nom se fait un devoir d'observer strictement les principes énoncés ci-dessus. Il/elle ne pourra être contraint-e à accomplir un acte professionnel ou à exprimer une opinion qui serait contraire à sa conviction et/ou sa conscience professionnelles.

16. Reconnaissant le droit connu de chaque pays, le/la journaliste n'acceptera, en matière d'honneur professionnel, que la juridiction d'instances d'autorégulation indépendantes,

ouvertes au public, à  
l'exclusion de toute intrusion gouvernementale ou autre.

### Publié le :

Mardi, 25 Juin, 2019

### Rubrique:

International (/rubriques/international)

PARTAGER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Share 0

Tweeter

 Share

### Liens

CFDT Confédération (<http://www.cfdt.fr/>)

F3C Fédération (<http://www.f3c-cfdt.fr/>)

Observatoire de la Déontologie de l'Information - ODI  
(<http://www.odi.media/>)

Conférence nationale des métiers du journalisme  
(<http://www.cnmj.fr/presentation/>)

Ass° de préfiguration des conseils de presse  
(<http://apcp.unblog.fr/>)

Les Assises du journalisme  
(<http://www.journalisme.com/>)

International IFJ (<http://www.ifj.org/>)

Fédération européenne des journalistes  
(<http://europeanjournalists.org/fr/>)

Reporters Sans Frontières (<https://rsf.org/fr>)

Mentions légales site internet (/mentions-  
l%C3%A9gales-site)

### La CFDT dans les médias

Bayard-presse (<http://cfdtbayard.wordpress.com/>)

CFDT Publihebdom ( <http://www.cfdt-publihebdom.infos.st>)

CFDT-FTV (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

France Télévision (<http://cfdt-ftv.over-blog.org/>)

Le Courrier Picard (<http://cfdt-courrierpicard.blogspot.com/>)

Ouest-France (<http://cfdt-of.over-blog.org/>)

Radio-France CFDT (<http://www.cfdt-radiofrance.fr/>)

Site WK (<http://www.rsf.org/-français-.html>)

### Suivez nous !

 (<http://www.facebook.com>)

 (<https://twitter.com/USJCFDT>)

 (</~vanessa/cfdt/rss.xml>)